

Session de formation d'une journée et demie

---



## Session de formation d'une journée et demie

### Objectifs de la formation :

Si de nombreux textes, depuis le Code civil jusqu'au Code de la santé publique, réglementent de jour comme de nuit, les bruits de voisinage, ceux-ci ne permettent pas toujours de résoudre le conflit. Très souvent, le constat suivi de sanctions des bruiteurs par les autorités compétentes ne fait qu'aggraver la rupture de communication entre le plaignant et le fauteur de trouble.

C'est pourquoi, la médiation peut permettre de lever ces difficultés, de trouver avec les citoyens une solution aux problèmes qui les opposent, de rechercher de nouvelles bases de fonctionnement pour l'avenir, de recréer du lien social entre voisins.

C'est pourquoi, le CidB, qui travaille dans ce domaine depuis plus de 30 ans, propose une formation qui permettra aux participants d'avoir une bonne connaissance du cadre juridique relatif aux bruits de voisinage, de comprendre les effets qu'ils peuvent avoir sur la santé et sur le comportement des habitants, et de maîtriser les règles de mise en place et de conduite d'une médiation.

### Public concerné

- Les gardiens d'immeuble et les gestionnaires de proximité et les comités de quartier;
  - Les agents communaux, et notamment les policiers municipaux ;
  - et toutes personnes susceptibles de jouer un rôle important dans le renforcement du lien social entre
- les habitants.

## Prochaine session

- 19 et 20 juin 2019

## Lieu du stage

- HOTEL IBIS PARIS 17 CLICHY BATIGNOLLES, 10, rue Bernard Buffet 75017 Paris

Attention : Le CIDB se réserve le droit de modifier le lieu du stage en fonction du nombre de participants. Pour un nombre inférieur à 8, le stage se tiendra à : CIDB, Salle annexe 6, rue Jules Bourdais 75017 Paris.

[PROGRAMME ET BULLETIN D'INSCRIPTION \(FORMAT PDF\)](#)

## Frais d'inscription

- 610 € nets\*

\* Le CIDB est une association de loi 1901, non assujettie à la TVA.

L'activité de formation du CIDB est enregistrée auprès du préfet de la région d'Ile-de-France sous le numéro 11 75 43207 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.